

## CONDITIONS DE VENTE RANDOVIVE - LYONURBANKAYAK

### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL – AGE

Les âges minimums de pratique indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction de la difficulté de l'activité, du lieu de l'activité, du niveau de pratique et de la taille des pratiquants, ... dans un souci de sécurité. En général, 12 ans minimum conseillé.

Les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés par une personne majeure ou avoir une autorisation parentale pour participer aux activités.

### ARTICLE 2 : AISANCE AQUATIQUE & ASPECT MEDICAL

Savoir nager 25 m et s'immerger est obligatoire pour les activités nautiques/aquatiques telles que le canoë-kayak et disciplines associées.

Vous devez ne pas faire l'objet de contre-indication médicale pour la pratique des sports que vous allez pratiquer. (Il est conseillé de prévenir l'encadrement de problèmes tels que l'asthme... et de l'endroit où vous stockez vos traitements médicaux). Ne pas être sous l'emprise de substances pouvant nuire à la capacité de discernement (d'alcool, de médicaments, de drogue...),

### ARTICLE 3 : EQUIPEMENT PERSONNEL CONSEILLE

Il dépend des activités pratiquées. Vous trouverez ci-dessous les " basics " auxquels vous devez penser. Autres informations sur simple demande.

- Équipement personnel conseillé pour les activités aquatiques : Chaussures type baskets qui tiennent au pied (avec lacets et vraie semelle), legging ou short, T-shirt Technique, Pull type polaire, veste de pluie type goretex®, (surtout pas de coton). Eau et barres de céréale pour vous restaurer pendant l'activité. Prévoir des attaches pour vos lunettes.
- Équipement personnel conseillé pour les activités terrestres : veste de pluie type goretex®, pull type polaire, chaussures de randonnée, petit sac à dos, lunettes de soleil. Eau et barres de " céréale " pour vous restaurer pendant l'activité.

### ARTICLE 4 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le matériel spécifique et technique est mis à disposition du stagiaire (client). Ce dernier est responsable du matériel qui peut lui être confié : embarcation, gilet de sauvetage, casque, pagaie, jupette, combinaison néoprène, k-way... Toute perte due au vol ou à la négligence, dégradation volontaire pourra être facturée au prix de remplacement.

### ARTICLE 5 : L'ENCADREMENT

L'encadrement des activités de sports d'eau vive, de montagne et sportives en générale est assuré par des guides brevetés d'état (BEES ou DEES) ou titulaires de l'un des diplômes homologués par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Tous titulaires d'une carte professionnelle.

### ARTICLE 6 : FICHES TECHNIQUES & INFORMATIONS

Les fiches techniques et documents édités sont non contractuel et peuvent évoluer tout au long de la saison. Elles tentent malgré tout d'être le plus représentatives de la réalité afin de vous présenter des suggestions d'organisation. Cependant, nous vous invitons à nous contacter pour organiser les activités en fonction de vos envies.

### ARTICLE 7 : TARIFS PRESTATIONS ENCADREES

Les tarifs s'entendent pour une personne et sont fonction du nombre de personnes constituant le groupe ou forfaitaires (pour un nombre de personnes maximum donné). Ils sont TTC et en euros (€). Les tarifs édités (papier, internet, ...) peuvent être sujet à modification en cours d'année.

Les tarifs comprennent l'encadrement des activités par des moniteurs diplômés, le prêt du matériel complet spécifique et nécessaire à chaque activité. Le détail du matériel prêté est disponible sur simple demande.

Sauf mention contraire, les tarifs ne comprennent pas le co-voiturage, l'hébergement et la restauration.

La législation en vigueur interdit l'annonce de la vente en tout compris pour les non titulaires de licence d'agence de voyage. Les débours vous permettent donc de donner mandat au prestataire (RANDOVIVE) pour avancer des frais annexes (restauration, hébergement, transport ...) pour votre compte, à hauteur d'une certaine somme. Ces frais vous seront refacturés distinctement de la prestation sans bénéfice.

### ARTICLE 8 : INSCRIPTION/RESERVATION

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible au moyen du bulletin d'inscription (original ou copié sur papier libre) ou par email. Il est à renvoyer par email, courrier postal... et fait office de demande de réservation uniquement s'il est accompagné du règlement du montant des prestations souhaitées.

Les disponibilités sont indiquées au moment de l'édition du devis et peuvent changer. Nous prendrons les réservations par ordre de réception des documents de demande de réservation. La confirmation d'inscription vous parviendra dans les plus brefs délais, après validation de notre part.

### ARTICLE 9 : REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les prix s'entendent en euros (€) et TTC, Randovive n'étant pas assujetti à la TVA (Article 293B du CGI). Les règlements peuvent s'effectuer en espèces (Euros), par virement, chèque vacances, chèque bancaire (libellé à l'ordre de RANDOVIVE) ou CB ZETTLE.

Le règlement de l'intégralité de la prestation s'effectue à la réservation.

- Pour les activités en France, l'encaissement de l'intégralité de la somme versée peut être différé à la semaine précédant l'activité (règlement par chèque).
- Pour les expéditions à l'étranger un acompte de 50% est encaissé à la réservation, le solde est différé à la semaine précédant l'activité (règlement par chèque).
- Le règlement des suppléments décidés par le client pendant les activités sera à régler sur place.

### ARTICLE 10 : ANNULATION & MODIFICATIONS DU FAIT DE RANDOVIVE

En cas d'annulation par Randovive, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au stagiaire (client) ou au responsable du groupe qui ne pourra prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

Randovive se réserve le droit de modifier le programme d'une activité, d'un week-end, d'un stage... ou de changer le parcours d'une descente ou le lieu d'une activité pour des raisons de SECURITE (météo, niveau des pratiquants ou autres raisons graves).

L'encadrement se réserve le droit de demander à un participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique (y compris lié à l'absorption d'alcool ou de stupéfiants) compromettent sa santé ou la sécurité du groupe.

Il est possible que le temps réel du parcours soit plus court ou plus long que le temps indiqué sur notre documentation. Cela peut être dû par exemple à la vitesse du courant à la suite de fortes pluies, le nombre de personnes et leur niveau...

### ARTICLE 11 : ANNULATION OU MODIFICATIONS DU FAIT DU CLIENT

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de Randovive, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, Randovive facturera tout ou partie de la réservation calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après :

- Annulation à plus de 30 jours inclus : 50% du total de la prestation réservée.
- Annulation entre 29 jours et 15 jours inclus avant la date des activités : 75% du total de la prestation réservée.
- Annulation entre 14 jours inclus et la date d'activités : 100% du total de la prestation réservée.

En cas de désistements par rapport à l'effectif prévu à la réservation, la solution la plus avantageuse pour le client sera retenue : Réajuster les tarifs en fonction du nombre de personnes présentes selon le tarif général Randovive ou régler la place des personnes non présentes.

Dans tous les cas, les frais annexes pré-réservés auprès de partenaire en votre nom (hébergement, restauration, encadrement, location de matériel) vous seront facturés.

### ARTICLE 12 : ASSURANCE

Randovive et ses clients sont assurés en responsabilité civile : pour l'encadrement des activités. Le contrat MMA est disponible sur simple demande. Il est conseillé de vérifier que votre assurance personnelle (assurance multirisque, ...) prend en charge les sports que vous allez pratiquer. Pensez à vérifier les clauses de votre assurance.

Une carte d'assurance et d'assistance spécifique peut vous être proposée en supplément par [MMA La Compagnie du Sport](#) : Assurance journalière, hebdomadaire ou annuelle. Formulaire de souscription disponible sur simple demande, avant le début des activités auprès de « La Compagnie du Sport – 6, rue Faure du Serre – BP 11 – 05001 GAP Cedex – info@lacompagniedusport.com. – Tél. : 04 92 51 35 07 – Fax : 04 92 53 33 43 ».

Assurance annulation : Renseignez vous auprès de votre assurance ou visitez le site de [Allianz Travel](#).

### ARTICLE 13 : MEDIATION DE LA CONSOMMATION

A compter du 1er janvier 2024, l'accès à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable de tout éventuel litige vous sera communiqué ici : [# Lien à mettre à jour#](#).

Vous pouvez également trouver des informations sur la plateforme de résolution de litiges :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

### ARTICLE 14 : HEBERGEMENT / RESTAURATION

L'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans les tarifs sauf mention contraire (voir la partie " débours ").

### ARTICLE 15 : TRANSPORT – CO-VOITURAGE

Le transport sur le lieu de l'activité est à la charge du client qui devra s'organiser avec son propre véhicule. Il pourra lui être demandé de participer aux éventuelles navettes entre le lieu d'arrivée du parcours jusqu' au départ de celui-ci.

Randovive propose un service de co-voiturage en minibus 9 places (Dont 8 places disponibles). Le prix est fixé en fonction du Barème des frais réels des impôts de l'année en cours. Le calcul se fait de la manière suivante : (nb km x taux barème fiscal) /9 pers = Prix/pers.

### ARTICLE 16 : ACCUEIL ET RENDEZ-VOUS

L'accueil / Rdv est sur le lieu de l'activité ou à Randovive, à l'horaire fixé lors de l'inscription.

Attention, les éventuels retards du client peuvent amener Randovive à modifier l'organisation des activités (le lieu de rendez-vous, le parcours, la durée des activités...).

### ARTICLE 17 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Les images (photos, vidéos, ...) prises durant les activités de RANDOVIVE pourront être utilisées par Randovive sous toute forme de supports de communication. En cas de désaccord vous pouvez nous contacter.

### ARTICLE 18 : DROITS INFORMATION ET LIBERTE

Le client dispose des droits d'opposition et de rectification des données le concernant. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite, en nous écrivant à :

Yannick VERICEL

3 rue Détroyat

69330 MEYZIEU

Tel : 06 83 81 82 41

Email : [yvericel@randovive.com](mailto:yvericel@randovive.com)

Siret 43465914000017 RCS LYON – 8551Z

APPLICABLE AU 1 DECEMBRE 2023